

PRINCIPE D'UN JEU DE LOTERIE INSTANTANÉ

Chaque jeu de loterie instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte de jeu et qui identifie le jeu de loterie instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu de loterie instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu de loterie instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu de loterie instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte de jeu comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu de loterie instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non).

La mécanique de jeu (scénario) d'un jeu de loterie instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction telles qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

RÈGLES DU JEU SUPER CASH BUSTER – 1 € - 2 € - 3 € - 5 € - 10 €

Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1^{er}, art. 6, §1, 1^o et art. 11, §1, alinéa 1^{er}) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 16.07.2025.

Prix par participation

1 - 2 - 3 - 5 - 10 €

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 1 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	25.000,00	25.000,00	2.000.000,00
2	1.000,00	2.000,00	1.000.000,00
1	800,00	800,00	2.000.000,00
1	600,00	600,00	2.000.000,00
1	400,00	400,00	2.000.000,00
6	200,00	1.200,00	333.333,33
28	100,00	2.800,00	71.428,57
5	80,00	400,00	400.000,00
3	60,00	180,00	666.666,67
230	50,00	11.500,00	8.695,65
128	40,00	5.120,00	15.625,00
138	30,00	4.140,00	14.492,75
100	28,00	2.800,00	20.000,00
750	20,00	15.000,00	2.666,67
25	17,00	425,00	80.000,00
100	16,00	1.600,00	20.000,00
45	15,00	675,00	44.444,44
25	13,00	325,00	80.000,00
150	12,00	1.800,00	13.333,33

50	11,00	550,00	40.000,00
4.665	10,00	46.650,00	428,72
4.525	8,00	36.200,00	441,99
3.500	7,00	24.500,00	571,43
4.250	6,00	25.500,00	470,59
8.125	5,00	40.625,00	246,15
48.750	4,00	195.000,00	41,03
1.250	3,60	4.500,00	1.600,00
61.500	3,00	184.500,00	32,52
22.500	2,40	54.000,00	88,89
198.855	2,00	397.710,00	10,06
5.000	1,80	9.000,00	400,00
18.750	1,60	30.000,00	106,67
7.500	1,40	10.500,00	266,67
12.500	1,20	15.000,00	160,00
289.000	1,00	289.000,00	6,92
TOTAL 692.459		TOTAL 1.440.000,00	TOTAL 2,89

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 2 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	50.000,00	50.000,00	2.000.000,00
2	2.000,00	4.000,00	1.000.000,00
1	1.600,00	1.600,00	2.000.000,00
1	1.200,00	1.200,00	2.000.000,00
1	800,00	800,00	2.000.000,00
6	400,00	2.400,00	333.333,33
28	200,00	5.600,00	71.428,57
5	160,00	800,00	400.000,00
3	120,00	360,00	666.666,67
230	100,00	23.000,00	8.695,65
128	80,00	10.240,00	15.625,00
138	60,00	8.280,00	14.492,75
100	56,00	5.600,00	20.000,00
750	40,00	30.000,00	2.666,67
25	34,00	850,00	80.000,00
100	32,00	3.200,00	20.000,00
45	30,00	1.350,00	44.444,44
25	26,00	650,00	80.000,00
150	24,00	3.600,00	13.333,33
50	22,00	1.100,00	40.000,00
4.665	20,00	93.300,00	428,72
4.525	16,00	72.400,00	441,99
3.500	14,00	49.000,00	571,43
4.250	12,00	51.000,00	470,59
8.125	10,00	81.250,00	246,15
48.750	8,00	390.000,00	41,03

1.250	7,20	9.000,00	1.600,00
61.500	6,00	369.000,00	32,52
22.500	4,80	108.000,00	88,89
198.855	4,00	795.420,00	10,06
5.000	3,60	18.000,00	400,00
18.750	3,20	60.000,00	106,67
7.500	2,80	21.000,00	266,67
12.500	2,40	30.000,00	160,00
289.000	2,00	578.000,00	6,92
TOTAL 692.459		TOTAL 2.880.000	TOTAL 2,89

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 3 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	75.000,00	75.000,00	2.000.000,00
2	3.000,00	6.000,00	1.000.000,00
1	2.400,00	2.400,00	2.000.000,00
1	1.800,00	1.800,00	2.000.000,00
1	1.200,00	1.200,00	2.000.000,00
6	600,00	3.600,00	333.333,33
28	300,00	8.400,00	71.428,57
5	240,00	1.200,00	400.000,00
3	180,00	540,00	666.666,67
230	150,00	34.500,00	8.695,65
128	120,00	15.360,00	15.625,00
138	90,00	12.420,00	14.492,75
100	84,00	8.400,00	20.000,00
750	60,00	45.000,00	2.666,67
25	51,00	1.275,00	80.000,00
100	48,00	4.800,00	20.000,00
45	45,00	2.025,00	44.444,44
25	39,00	975,00	80.000,00
150	36,00	5.400,00	13.333,33
50	33,00	1.650,00	40.000,00
4.665	30,00	139.950,00	428,72
4.525	24,00	108.600,00	441,99
3.500	21,00	73.500,00	571,43
4.250	18,00	76.500,00	470,59
8.125	15,00	121.875,00	246,15
48.750	12,00	585.000,00	41,03
1.250	10,80	13.500,00	1.600,00
61.500	9,00	553.500,00	32,52
22.500	7,20	162.000,00	88,89
198.855	6,00	1.193.130,00	10,06
5.000	5,40	27.000,00	400,00
18.750	4,80	90.000,00	106,67
7.500	4,20	31.500,00	266,67

12.500	3,60	45.000,00	160,00
289.000	3,00	867.000,00	6,92
TOTAL 692.459		TOTAL 4.320.000	TOTAL 2,89

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
	(en €)	(en €)	
1	125.000,00	125.000,00	2.000.000,00
2	5.000,00	10.000,00	1.000.000,00
1	4.000,00	4.000,00	2.000.000,00
1	3.000,00	3.000,00	2.000.000,00
1	2.000,00	2.000,00	2.000.000,00
6	1.000,00	6.000,00	333.333,33
28	500,00	14.000,00	71.428,57
5	400,00	2.000,00	400.000,00
3	300,00	900,00	666.666,67
230	250,00	57.500,00	8.695,65
128	200,00	25.600,00	15.625,00
138	150,00	20.700,00	14.492,75
100	140,00	14.000,00	20.000,00
750	100,00	75.000,00	2.666,67
25	85,00	2.125,00	80.000,00
100	80,00	8.000,00	20.000,00
45	75,00	3.375,00	44.444,44
25	65,00	1.625,00	80.000,00
150	60,00	9.000,00	13.333,33
50	55,00	2.750,00	40.000,00
4.665	50,00	233.250,00	428,72
4.525	40,00	181.000,00	441,99
3.500	35,00	122.500,00	571,43
4.250	30,00	127.500,00	470,59
8.125	25,00	203.125,00	246,15
48.750	20,00	975.000,00	41,03
1.250	18,00	22.500,00	1.600,00
61.500	15,00	922.500,00	32,52
22.500	12,00	270.000,00	88,89
198.855	10,00	1.988.550,00	10,06
5.000	9,00	45.000,00	400,00
18.750	8,00	150.000,00	106,67
7.500	7,00	52.500,00	266,67
12.500	6,00	75.000,00	160,00
289.000	5,00	1.445.000,00	6,92
TOTAL 692.459		TOTAL 7.200.000	TOTAL 2,89

Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 10 €

	MONTANT DES LOTS	MONTANT TOTAL DES LOTS	1 CHANCE DE GAIN SUR
--	------------------	------------------------	----------------------

NOMBRE DE LOTS	(en €)	(en €)	
1	250.000,00	250.000,00	2.000.000,00
2	10.000,00	20.000,00	1.000.000,00
1	8.000,00	8.000,00	2.000.000,00
1	6.000,00	6.000,00	2.000.000,00
1	4.000,00	4.000,00	2.000.000,00
6	2.000,00	12.000,00	333.333,33
28	1.000,00	28.000,00	71.428,57
5	800,00	4.000,00	400.000,00
3	600,00	1.800,00	666.666,67
230	500,00	115.000,00	8.695,65
128	400,00	51.200,00	15.625,00
138	300,00	41.400,00	14.492,75
100	280,00	28.000,00	20.000,00
750	200,00	150.000,00	2.666,67
25	170,00	4.250,00	80.000,00
100	160,00	16.000,00	20.000,00
45	150,00	6.750,00	44.444,44
25	130,00	3.250,00	80.000,00
150	120,00	18.000,00	13.333,33
50	110,00	5.500,00	40.000,00
4.665	100,00	466.500,00	428,72
4.525	80,00	362.000,00	441,99
3.500	70,00	245.000,00	571,43
4.250	60,00	255.000,00	470,59
8.125	50,00	406.250,00	246,15
48.750	40,00	1.950.000,00	41,03
1.250	36,00	45.000,00	1.600,00
61.500	30,00	1.845.000,00	32,52
22.500	24,00	540.000,00	88,89
198.855	20,00	3.977.100,00	10,06
5.000	18,00	90.000,00	400,00
18.750	16,00	300.000,00	106,67
7.500	14,00	105.000,00	266,67
12.500	12,00	150.000,00	160,00
289.000	10,00	2.890.000,00	6,92
TOTAL 692.459		TOTAL 14.400.000	TOTAL 2,89

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1^{er}, 3^o est fixé à 25 % (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

Mécanique de jeu

Le joueur choisit d'abord une mise : 1 €, 2 €, 3 €, 5 € ou 10 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise.

Le billet virtuel comprend un jeu principal et un jeu Extra qui peut apparaître dans un cas spécifique.

La zone de jeu du jeu principal consiste en un dé, une case affichant un symbole « Boost », une grille de 54 cubes et une réglette de 6 cubes. La couleur des cubes peut varier. Le joueur dispose en principe de 6 lancers de dé, représentés dans une légende attenante.

Le billet virtuel comporte également une légende indiquant les informations suivantes :

- six montants de lots différents, exprimés en chiffres arabes. Ces montants de lots sont chacun représentés dans la couleur des cubes à collecter pour les gagner ;
- pour chaque montant de lot, le nombre de cube(s) collecté(s) durant le jeu et le nombre à collecter pour que ce montant de lot soit attribué.

À chaque lancer, le dé doit être activé, après quoi il tourne et s'arrête automatiquement en affichant une couleur. Sont alors détruits dans la zone de jeu les cubes de cette même couleur se trouvant :

- sur la réglette ;
- sur la ligne inférieure de la grille, directement au-dessus d'un cube détruit sur la réglette ;
- verticalement en contact avec un cube détruit sur la première ligne de la grille.

Les cubes ainsi détruits disparaissent de la grille et sont remplacés par les cubes qui se trouvent au-dessus et glissent vers le bas. Le haut de la grille est complété au hasard par d'autres cubes colorés.

Le nombre de cubes détruits est automatiquement reporté dans la légende correspondante.

À chaque lancer de dé, la case « Boost » révèle l'un des symboles suivants :

- un symbole constitué d'une flèche vers le haut et vers le bas : ce symbole a pour effet de détruire les cubes restant dans la colonne au-dessus du/des cube(s) détruit(s) sur la réglette ;
- un symbole constitué d'une flèche vers la gauche et vers la droite : ce symbole a pour effet de supprimer tous les cubes restant sur la réglette ;
- un symbole « Mini Game » : le joueur accède aux mini-jeux ;
- un symbole « Diamant » : si le joueur collecte 3 symboles « Diamant », il accède au jeu Extra ;
- un multiplicateur : il est appliqué dans la légende au montant de lot correspondant à la couleur indiquée par le dé ;
- un symbole constitué d'un cercle barré : ce symbole ne produit aucun effet.

Si le joueur accède aux mini-jeux, il sélectionne l'un des 3 jeux proposés :

- le mini-jeu « Roue » : après avoir activé la roue en appuyant sur le « GO », le joueur remporte le gain désigné par la flèche, c'est-à-dire un montant de lot exprimé en chiffres arabes, un/des lancer(s) de dé supplémentaire(s), un symbole « Diamant » ou des cubes colorés ;
- le mini-jeu « Cartes » : si le joueur trouve 3 cartes identiques parmi les cartes à retourner, il remporte le gain correspondant, c'est-à-dire un montant de lot exprimé en chiffres arabes, un/des lancer(s) de dé supplémentaire(s), un symbole « Diamant » ou des cubes colorés ;
- le mini-jeu « Parcours » : en appuyant sur le « Go », le joueur avance en suivant les flèches dans la zone de jeu et collecte le gain sur lequel il s'est arrêté lorsque le symbole « Collecte » apparaît.

Dans le jeu Extra, le joueur dispose de 5 tours de jeu. La zone de jeu comprend une grille de 9 cubes « Diamants ». À chaque tour, le joueur collecte les cubes « Diamants » qui s'illuminent et avance dans la légende en fonction du nombre de cubes collectés. À partir du 21^e cube collecté, le joueur gagne le montant de lot indiqué en chiffres arabes. Le jeu Extra prend fin lorsqu'il n'y a plus de cubes « Diamants » qui s'illuminent dans la zone de jeu ou lorsque les tours du jeu Extra sont épuisés.

Dans le jeu principal, quand le nombre total de lancers de dé est épuisé et que le nombre requis de cubes de même couleur indiqué dans la légende est collecté, le joueur gagne le montant de lot correspondant.

Il est possible que le jeu principal, les mini-jeux et le jeu Extra attribuent plusieurs montants de lots. Dans ce cas, ces montants de lots sont cumulés.

Un billet gagnant ne donne droit qu'à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si, dans le jeu principal, le joueur n'a pas collecté le nombre nécessaire de cubes colorés indiqué dans la légende et qu'aucun montant de lot n'est collecté dans les mini-jeux et dans le jeu Extra, le billet est toujours perdant.

Chacun des symboles de jeu peut être constitué de différents éléments graphiques, figuratifs, photographiques ou autres, qui forment ensemble un tout indivisible et ne peuvent isolément être considérés comme des symboles de jeu.

Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte de jeu.

Prise de connaissance des règles du jeu

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et les accepter/les avoir acceptées. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées depuis la dernière participation du joueur.